

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

SESSION ORDINAIRE DE 1957-1958

Annexe au procès-verbal de la séance du 27 mars 1958.

RAPPORT

FAIT

au nom de la Commission du logement, de l'aménagement du territoire et des dommages de guerre (1) sur la proposition de loi, ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE, tendant à modifier l'article 62 de la loi n° 57-908 du 7 août 1957 tendant à favoriser la construction de logements et les équipements collectifs.

Par M. Edgard PISANI

Sénateur.

Nota. — Ce document a été publié au *Journal officiel* du 28 mars 1958. (Compte rendu *in extenso* de la séance du Conseil de la République du 27 mars 1958, page 761, 2^e colonne.)

(1) Cette Commission est composée de : MM. Jozeau-Marigné, *Président* ; Paumelle, Plazanet, *Vice-Présidents* ; Voyant, Mistral, *Secrétaires* ; Louis André, Marcel Bertrand, Auguste-François Billiemaz, Boutonnat, René Caillaud, Canivez, Chochoy, Cuif, Marcel Dassault, Descours Desacres, Diallo Ibrahima, Dupic, Goura, Yves Jaouen, Le Léanec, Perdereau, Perrot-Migeon, Edgard Pisani, Pugnet, Edgar Tailhades, Gabriel Tellier, Mme Jacqueline Thome-Patenôtre, MM. Vandaele, Henri Varlot, Zussy.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (3^e législ.) : 6766, 6811 et in-8° 1073.

Conseil de la République : 389 (Session de 1957-1958).